

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Centrale Nationale d'Approvisionnement en
Médicaments et Consommables Médicaux
Essentiels

Etablissement public à Caractère Technique
créé par Décret N° 2005/252 du 30 Juin 2005,
modifié et complété par Décret N° 2009/386 du 30
Novembre 2009 et du Décret N° 2018/501 du 20
Septembre 2018.

Tutelle Technique : Ministère de la Santé Publique

CENAME



REPUBLIC OF CAMEROON

National Procurement Centre for Essential Drugs
and Medical Devices

Technical Public Institution created by
Decree N° 2005/252 of June 30th 2005 modified
and completed by Decree N° 2009/386 of
November 30th 2009 and Decree N° 2018/501 of
September 20th 2018.

Technical Guardianship: Ministry of Public Health

DECISION N° 60 /23/D/DG/SGAMP/CEN/YDE

PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°003/AONO/CEN/CIPM/2023 DU 23 FEVRIER 2023, RELATIF A LA COUVERTURE EN ASSURANCE MULTIRISQUES DES MAGASINS ET BUREAUX TOUTS RISQUES INFORMATIQUES ET STOCKS DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES DE LA CENAME, EN PROCEDURE D'URGENCE (LOT UNIQUE)

Le Directeur Général de la CENAME, Maître d'ouvrage,

- Vu** la Constitution ;
Vu la Loi n° 2017/010 du 12 juillet 2017, portant Statut Général des Etablissements Publics ;
Vu la Loi n° 2018/011 du 11 juillet 2018, portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la Gestion des Finances Publiques au Cameroun ;
Vu la Loi N°2022/020 du 27 décembre 2022 portant loi de finance de la République du Cameroun pour l'exercice 2023 ;
Vu le Décret n° 2009/386 du 30 novembre 2009, modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n° 2005/252 du 30 juin 2005, portant création, organisation et fonctionnement de la Centrale Nationale d'Approvisionnement en Médicaments et Consommables Médicaux Essentiels ;
Vu le Décret n° 2012/075 du 08 mars 2012, portant Organisation du Ministère des Marchés Publics ;
Vu le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018, portant Code des Marchés Publics ;
Vu le Décret n° 2018/501 du 20 septembre 2018, portant réorganisation la Centrale Nationale d'Approvisionnement en Médicaments et Consommables Médicaux (CENAME) ;
Vu le Décret n° 2022/204 du 06 juin 2022 portant nomination du Directeur Général de la Centrale Nationale d'Approvisionnement en Médicaments et Consommables Médicaux Essentiels (CENAME) ;
Vu l'Arrêté n° 0206/A/MINMAP du 03 juillet 2018, portant Création des Commissions Internes de Passation des Marchés publics auprès des Etablissements Publics ;
Vu la Circulaire n°00000006/C/MINFI du 30 décembre 2022 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques, pour l'exercice 2023 ;
Vu Circulaire n°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés
Vu la Décision n° 0001091/CAB/MINMAP du 25 novembre 2019, portant nomination de la Présidente de la Commission Interne de Passation des Marchés publics auprès de la Centrale Nationale d'Approvisionnement en Médicaments et Consommables Médicaux Essentiels ;
Vu la Décision n° 974/19/D/DG/CENAME du 23 octobre 2019 portant Constatation de la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés publics auprès de la CENAME et ses modificatifs subséquents ;
Considérant le Dossier d'Appel d'Offres N°003/AONO/CEN/CPM/2023 du 23 février 2023, relatif à la couverture en assurance multirisques des magasins et bureaux tous risques informatiques et stocks des produits pharmaceutiques de la CENAME, en procédure d'urgence et ses additifs subséquents ;
Considérant la Correspondance n°009/L/CENAME/CIPM/2023 du 03 avril 2023, de la Présidente de la Commission Interne de Passation des Marchés de la CENAME, portant proposition d'attribution,

DECIDE :

Article 1 : Est déclaré attributaire de l'Appel d'Offres National Ouvert n°003/AONO/CEN/CPM/2023 du 23 février 2023, relatif à la couverture en assurance multirisques des magasins et bureaux tous risques informatiques et stocks des produits pharmaceutiques de la CENAME, en procédure d'urgence (lot unique) :

Lot unique « couverture en assurance multirisques des magasins et bureaux tous risques informatiques et stocks des produits pharmaceutiques de la CENAME », **SAAR-ASSURANCES S.A.**, pour un montant **total Toutes Taxes Comprises (TTC) de 25 118 099 (Vingt-cinq millions cent dix-huit mille quatre-vingt-dix-neuf) Francs CFA**. La durée d'exécution des prestations est de douze (12) mois à compter de la date de notification de l'Ordre de Service d'exécution de la Lettre-commande.

Article 2 : Le Directeur Général de ladite compagnie ou son représentant dûment désigné, est invité à se présenter à la Direction Générale de la CENAME, pour l'établissement du projet de Lettre-commande.

Article 3 : La présente décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera./-

Ampliations :

- ✓ MINMAP ;
- ✓ ARMP ;
- ✓ Archives / Chronos.

Fait à Yaoundé, **20 AVR 2023**
Le Directeur Général,



Dr SALIHOU SADOU

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Centrale Nationale d'Approvisionnement en
Médicaments et Consommables Médicaux
Essentiels

Etablissement public à Caractère Technique
créé par Décret N° 2005/252 du 30 Juin 2005,
modifié et complété par Décret N° 2009/386 du 30
Novembre 2009 et du Décret N° 2018/501 du 20
Septembre 2018.

Tutelle Technique : Ministère de la Santé Publique

CENAME**CENAME****REPUBLIC OF CAMEROON**

National Procurement Centre for Essential Drugs
and Medical Devices

Technical Public Institution created by
Decree N° 2005/252 of June 30th 2005 modified
and completed by Decree N° 2009/386 of
November 30th 2009 and Decree N° 2018/501 of
September 20th 2018.

Technical Guardianship: Ministry of Public Health

COMMUNIQUÉ N° 61 /23/C/DG/SGAMP/CEN/YDE
PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°003/AONO/CEN/CIPM/2023 DU 23 FEVRIER 2023, RELATIF A LA COUVERTURE EN ASSURANCE
MULTIRISQUES DES MAGASINS ET BUREAUX TOUS RISQUES INFORMATIQUES ET STOCKS DES
PRODUITS PHARMACEUTIQUES DE LA CENAME, EN PROCEDURE D'URGENCE (LOT UNIQUE)

Le Directeur Général de la CENAME, Maître d'Ouvrage,

Communique :

Par Décision d'attribution n° 60 /23/D/DG/SGAMP/CEN/YDE du 20 AVR 2023
la Compagnie **SAAR-ASSURANCES SA** est déclarée attributaire de l'Appel d'Offres National Ouvert
n°003/AONO/CEN/CPM/2023 du 23 février 2023, relatif à la couverture en assurance multirisques
des magasins et bureaux tous risques informatiques et stocks des produits pharmaceutiques de la
CENAME, en procédure d'urgence comme suit :

Lot unique « couverture en assurance multirisques des magasins et bureaux tous risques
informatiques et stocks des produits pharmaceutiques de la CENAME », pour un montant **total**
Toutes Taxes Comprises (TTC) de 25 118 099 (Vingt-cinq millions cent dix-huit mille
quatre-vingt-dix-neuf) Francs CFA. La durée d'exécution des prestations est de douze (12)
mois à compter de la date de notification de l'Ordre de Service d'exécution de la Lettre-commande.

Le Directeur Général de ladite compagnie ou son représentant dûment désigné, est invité à
se présenter à la Direction Générale de la CENAME, pour l'établissement du projet de Lettre-
commande.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs
offres, sous quinzaine, dès publication du présent communiqué, à l'exception des exemplaires
destinés à l'ARMP. Passé ce délai, ces offres seront détruites sans qu'il y ait lieu à réclamation.

Ampliations :

- ARMP-JDM (pour publication) ;
- MINMAP ;
- Affichage ;
- Archives / chronos.

Fait à Yaoundé, 20 AVR 2023
Le Directeur Général,



Dr SALIHOU SADOU